

Graves menaces sur les droits et les conditions de travail des TZR

Sommaire

- 1) Éditorial
- 2) Disciplines concernées
- 3) fiche syndicale

Disciplines concernées par les transformations de ZR :

En ZRE de bassin :

Lettres modernes—EPS—
Hist/géo—
Anglais

En ZRD :

Espagnol—
Mathématiques—SVT—
Sciences physiques—
Allemand

En ZRA :

Portugais—
Génie mécanique productique—
orientation—
documentation—russe—
génie électrique—arts appliqués...

N° Commission paritaire
0713S 05547 N°ISSN en
cours. Hebdomadaire
prix de vente 2 euros.
Abonnement 12 euros.
Edité par section académique
de Snes de Versailles (Syndicat
national des enseignants
du second degré)
3 rue Guy de Gouyon du
Verger - 94112 Arcueil
cedex - Tél. : 08 03 11
11 84. Directeur de
publication Jean-jacques
Duchon. Imprimé par
l'imprimerie spéciale du
Snes.

Editorial :

A l'initiative du Snes, du SNEP et du SNUEP, la réaction commune de toutes les organisations syndicales a obligé à transformer en audience intersyndicale le groupe de travail croupion qu'avait convoqué à la hussarde l'Administration pour avaliser les réaffectations unilatérales des TZR dont la zone de remplacement a été élargie ou transformée. Lors de cette audience, nous avons exprimé nos revendications sur deux points.

1. Le refus de la nouvelle vague d'élargissement des ZR :

Le directeur de cabinet du Recteur a confirmé la décision d'élargir les ZR. Il l'a justifiée par « la nécessaire recherche d'une flexibilité accrue pour pallier le manque de personnels titulaires » lequel est imputable aux sous-recrutements et au retrait d'emplois au titre du remplacement (124 dans l'académie de Versailles).

Cela est inacceptable, d'autant plus que les fonctions et les conditions de travail des TZR font l'objet d'attaques répétées et de plus en plus violentes depuis 2004 : proratification des ISSR, suppression de la bonification de 20 points à l'inter, affectation hors zone, sur plusieurs communes ...

Pour faire reculer le Recteur, il est indispensable de continuer à **signer et à faire signer la pétition**

« **Non aux TZR taillables et corvéables à merci** » (voir notre site www.versailles.snes.edu).

2. Le respect, en tout état de cause, des droits pour les TZR concernés à bénéficier de la mesure de carte scolaire :

Circulaire définissant des règles de réaffectation avec la garantie d'une nomination sur le poste vacant le plus proche de même nature et de la préservation de l'ancienneté, information des collègues concernés et examen par une instance paritaire des projets de réaffectation...

Les réponses, dans ce domaine, restent clairement insuffisantes :

Une circulaire rectorale est parue le 30 mars. Elle dénie toujours la reconnaissance de la mesure de carte scolaire. Si elle garantit la préservation de l'ancienneté de poste, elle s'entient toujours à la mention de mesure administrative.

La réaffectation s'effectue sur la base de la résidence administrative connue, ce qui lèse potentiellement tous les TZR dont la ZR est à cheval sur plusieurs départements.

Notre demande est la prise en compte de vœux de réaffecta-

tion des collègues sur toutes les ZR couvertes par l'ancienne ZR supprimée et dans le cas d'un nombre de postes insuffisant dans la ZR souhaitée un départage au barème. Par exemple, un TZR de la ZR Colombes doit pouvoir ordonner et formuler les trois ZR recouvrant son ancienne ZR : ZR 78, 92 et 95.

La consultation d'une instance paritaire n'est pas prévue. Le Rectorat envisage au cas par cas un règlement des situations que les élus des personnels porteraient à sa connaissance.

Une défense individuelle et collective :

Nous continuons d'exiger l'examen de toutes les situations dans le cadre des commissions d'affectation de l'intra, la formulation des règles les plus favorables aux collègues et le respect de leurs vœux de réaffectation dans la limite des postes disponibles.

Nous intervenons quotidiennement auprès de la DAE pour faire rectifier des situations injustes. N'hésitez pas à nous contacter !

La fiche syndicale à nous retourner que vous trouverez au

SUITE INFOS

ASSEMBLEE GENERALE DES TZR A LA BOURSE DU TRAVAIL

3, rue du château d'eau—Paris 10eme (métro République)

A 14h 30 MERCREDI 8 AVRIL

*S'informer, débattre, construire la riposte
contre les attaques et le déni des droits individuels et collectifs des TZR*

FICHE A RENVOYER :

À la section académique : *SNES Versailles, 3 rue Guy de Gouyon du Verger—94 112 Arcueil cedex***Réaffectation par mesure de carte scolaire sur zone de remplacement**

DISCIPLINE :

NOM(S) figurant sur le bulletin de salaire (en CAPITALS)

Sexe

Date de naissance :

H ou F

.../.../.....

Adresse (personnelle) :

Code postal : Commune :

Tél : Portable :

Situation administrative actuelle :

Catégorie (entourez la vôtre)

Agrégé(e)	Certifié(e)	A.E	C.E	CPE	CO-PSY	
------------------	--------------------	------------	------------	------------	---------------	--

Affecté(e) sur la zone de remplacement de :

Date d'affectation à titre définitif sur votre zone :

Vous avez déjà été victime d'une mesure de carte scolaire :

en quelle année ?

Ancienne zone ?

Date d'affectation sur cette zone

Avec quel barème avez-vous été affecté(e) sur celle-ci ?

Etablissement ACTUEL de rattachement :

.....

.....Commune :

.....

Etablissement d'exercice si vous êtes en AFA :

.....

..... Commune :

REAFFECTATION PAR MCS

Sur quelle ZR l'Administration vous a-t-elle réaffecté(e) ?

Si vous êtes titulaire d'une ZR dont le périmètre est inclus dans plusieurs des nouvelles ZR et si votre réaffectation vous paraît non conforme, comment ordonnez-vous vos vœux de réaffectation ?

Rang	ZR souhaitée
1	
2	
3	

Pour une meilleure prise en compte de votre situation, n'hésitez pas à nous joindre un courrier explicatif ou à nous contacter à la section académique.

Avez-vous fait une demande de mutation au mouvement intra académique ?

OUI	NON
-----	-----

N° SNES (voir carte syndicale) :

Cotisation remise le / /

Académie :

Nom(s) figurant sur la carte

IMPORTANT : autorisation CNIL

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 45, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date : / / Signature :